CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 8 janvier 2025 au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 18 h 00, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

JOËLLE HÉNAULT	Siège # 1	KARL LINDSAY	Siège # 4
MARIE GERVAIS	Siège # 2	CLAUDE LEFEBVRE	Siège # 5
SUZANNE SERHAN	Siège # 3	VACANT	Siège # 6

1. AVIS DE CONVOCATION – DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VARBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, la Mairesse confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2025-01-001 Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par *Karl Lindsay*.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 2025-01-002 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par madame la mairesse ;

En conséquence, il est proposé par *Marie Gervais* et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION

4.1. OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE VIDANGE, TRANSPORT, TRANSBORDEMENT ET TRAITEMENT DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES

Rés. 2025-01-003

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ulverton a demandé des soumissions par appel d'offres public pour la vidange des fosses septiques, transport et disposition des boues, numéro d'appel d'offres ULV-2024-04;

Considérant que trois (3) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Enviro 5 Inc.	95 020,50 \$
Sanivac	117 468,74 \$
Gaudreau Environnement Inc.	139 328,10 \$

Considérant qu'après vérification, le plus bas soumissionnaire respecte en tous points le cahier des charges ;

CONSIDÉRANT QUE Enviro 5 Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par *Karl Lindsay* et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton octroi le contrat à Enviro5 Inc. pour la vidange des fosses septiques, transport et la

disposition des boues, au montant de 52 909,20 \$ taxes incluses, pour la période de mai 2025 à octobre 2026.

La Municipalité pourra se prévaloir d'une (1) période optionnelle, soit pour les périodes de mai 2027 à octobre 2028, au montant de 56 340,63 \$, taxes incluses, pour un contrat ne pouvant excéder le montant total de 109 249,83 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET RÈGLEMENT 2025-01 – TAUX TAXATION ET SERVICES

Rés. 2025-01-004

Avis est donné par *Marie Gervais* qu'à la prochaine séance ordinaire de ce conseil sera présenté pour adoption, le Règlement numéro 2025-01 dans le but

– De déterminer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2023-06 et amendant le Règlement numéro 469-2016.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet du règlement numéro 2025-01 est déposé en conseil par **Joëlle Hénault**.

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc dispense de lecture lors de son adoption.

Vicki Turgeon,

Directrice générale/Greffière-Trésorière

4.3. FQM - MODULE COMPTABLE CIM - ADHÉSION

Rés. 2025-01-005

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Ulverton doit avoir un logiciel comptable pour effectuer ses opérations ;

Considérant que les coûts du logiciel actuel ont grandement augmentés;

Considérant que le Conseil municipal a analysé différents scénarios;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Suzanne Serhan** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- **RENONCE** au service de logiciel comptable actuel,
- Octroi le contrat de logiciel comptable à la Coopérative d'informatique municipale pour l'année 2025 et
- **AUTORISE** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité d'Ulverton tous les documents nécessaires à sa mise en place.

ADOPTÉE

4.4. ENTENTE FQMS – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Rés. 2025-01-006

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la Fédération québécoise des municipalités – Services (FQMS), coopérative de solidarité et la municipalité d'Ulverton, en juillet 2024, autorisé par la résolution 173-07-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet la fourniture des services professionnels en matière de cybersécurité pour la municipalité d'Ulverton;

Considérant que cette entente prendra fin le 11 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut mettre un terme à cette entente en faisant parvenir un avis à cet effet, trois mois avant la date d'expiration du 11 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne souhaite pas renouveler l'entente avec la FQMS après le 11 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Serhan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- RENONCE à l'entente de service convenu entre la FQMS et la municipalité d'Ulverton, au 11 juillet 2025 et
- AUTORISE la directrice générale à faire parvenir un avis, à la FQMS, l'informant de l'intention de la Municipalité de ne pas procéder au renouvellement de ladite entente.

ADOPTÉE

4.5. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL)

Rés. 2025-01-007

IL EST PROPOSÉ par Joëlle Hénault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- ACCEPTE que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le Protocole d'entente;
- ACCEPTE que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc. l'organisation du service de transport adapté;
- ACCEPTE d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2025 et de payer la quote-part établie à 6,98 \$ par personne pour un montant total de 3 280,60 \$;
- ACCEPTE la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2025 : 4,00 \$ pour déplacement local, 9,00 \$ pour un déplacement hors territoire (Sherbrooke);
- **Accepte** les prévisions budgétaires 2025 de l'organisme Trans-Appel Inc.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2025-01-008 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par Claude Lefebvre que la séance soit levée à 18 h 21. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 13 janvier 2025.

Lynda Tétreault,	Vicki Turgeon,
Mairesse	Directrice générale & Greffière-Trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Lynda Tétreault,	
Mairesse	